

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2020

---

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC1298

présenté par  
Mme Mette, rapporteure

-----

### ARTICLE 22

À l'alinéa 19, substituer au mot :

« mentionnée »

le mot :

« prévue ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.